

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme au capital social de 469 298,52 euros
Siège social : 11, Cours Jacques Offenbach, 26000 Valence
533 149 688 R.C.S Romans

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Je vais vous rendre compte de la composition, de l'organisation, de la rémunération du Conseil d'administration de la Société et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport a été établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, afin de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au sein du Groupe.

J'ai établi ce rapport en ma qualité de président du Conseil d'administration sur la base des travaux effectués par le Groupe au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 en matière de contrôle interne et de gestion des risques, étant précisé que la société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration le 10 juin 2015 dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit, réuni le 5 octobre 2016 en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société, puis a été approuvé par le Conseil d'administration, réuni le 5 octobre 2016, en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société.

I. Conseil d'administration

1.1. Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 4 membres.

Le tableau ci-dessous présente la composition du Conseil d'administration au 30 juin 2016.

M. Olivier JALLABERT (49 ans)	ADRESSE PROFESSIONNELLE : 11, Cours Jacques Offenbach, Valence (26000)	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS : 15 000 actions
EXPÉRIENCE ET EXPERTISE		
Président Directeur Général, membre du Conseil d'administration Olivier Jallabert a fondé le groupe Amplitude en 1997, il avait auparavant exercé auprès de grands groupes américains (notamment chez Biomet en qualité de Manager R&D Europe). Il bénéficie d'une expérience de plus de 25 ans dans l'industrie orthopédique.		
DUREE DU MANDAT		
Première nomination : le 10 juin 2015 Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris		
LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX		
Mandats et fonctions au sein du Groupe <u>En cours :</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none">- Amplitude Surgical (Président Directeur Général)- Amplitude SAS (Président)- Novastep SAS (Administrateur)- SCI Les Tilleuls (Gérant) <i>A l'étranger</i> <ul style="list-style-type: none">- Amplitude Benelux (Gérant)- Amplitude GmbH (Président)- Amplitude India Pvt Ltd (Président)- Amplitude Australia (Director)- Amplitude Suisse (Président)- Amplitude Matsumoto (Director)- Novastep Inc. (Administrateur)- Joint Research Ltd. (Director)	Mandats et fonctions en dehors du Groupe <u>En cours:</u> <i>En France</i> <ul style="list-style-type: none">- Olisa (Gérant) <i>A l'étranger</i> N/A	

<p><u>Au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - OrthoFin I (Représentant permanent d’Olisa, Président) - OrthoFin II (Représentant permanent d’Olisa, Président) - Amplitude Group (Représentant permanent d’Olisa, Président) - Amplitude SAS (Président) - AEM Medical (Représentant permanent d’Olisa, Président) - Novastep SAS (Administrateur) - OrthoManagement (Président) - SCI Les Tilleuls (Gérant) <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplitude GmbH (Président) 		<p><u>Au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Olisa (Gérant) <p><i>A l'étranger</i></p> <p>N/A</p>
<p>APAX Partners MidMarket</p> <p>Représenté par M. Vincent COLOMB</p> <p>(31 ans)</p>	<p>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</p> <p>1, rue Paul Cézanne, Paris (75008)</p>	<p>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS : -</p>
<p>EXPÉRIENCE ET EXPERTISE</p>		
<p>Administrateur, membre du Conseil d’administration, membre du Comité d’audit, membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations</p> <p>Vincent Colomb a rejoint Apax Partners en 2014 au sein de l’équipe Services aux Entreprises & Services Financiers et Santé.</p> <p>Vincent Colomb a débuté sa carrière en 2009 comme Analyste puis Associate au sein de la division Investment Banking de Morgan Stanley à Londres et à Paris. Il a travaillé dans le secteur des Media et Telecom en Europe avant de rejoindre l’équipe chargée du suivi de grands groupes français où il est intervenu sur différents types d’opérations de fusions-acquisitions, de LBO et d’introductions en bourse. Vincent est diplômé d’HEC.</p>		
<p>DUREE DU MANDAT</p>		
<p>Première nomination : le 10 juin 2015</p> <p>Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l’Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l’admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext à Paris</p>		
<p>LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX</p>		
<p>Mandats et fonctions au sein du Groupe</p> <p><u>En cours :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplitude Surgical (Administrateur, représentant permanent d’Apax Partners MidMarket SAS) 	<p>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</p> <p><u>En cours:</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A 	

<i>A l'étranger</i>	<i>A l'étranger</i>
– N/A	– N/A
<u>Au cours des cinq derniers exercices :</u>	<u>Au cours des cinq derniers exercices :</u>
<i>En France</i>	<i>En France</i>
– OrthoFin I (Représentant permanent d'Apax Partners MidMarket SAS, administrateur)	– N/A
– OrthoFin II (Représentant permanent d'Apax Partners MidMarket SAS, administrateur)	
<i>A l'étranger</i>	<i>A l'étranger</i>
– N/A	– N/A

M. Bertrand PIVIN (56 ans)	ADRESSE PROFESSIONNELLE : 1, rue Paul Cézanne, Paris (75008)	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS : 1
--------------------------------------	--	-------------------------------------

EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Administrateur, membre du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit, membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations

Bertrand Pivin a rejoint Apax Partners en 1993. Il est responsable des investissements dans les secteurs des Services aux Entreprises & Services Financiers et Santé. Il a débuté sa carrière comme Ingénieur R&D chez Alcatel en France, puis il est parti aux Etats-Unis superviser des projets de développement pour les opérateurs Telecom Nord-américains. Bertrand est l'Associé en charge de notre politique d'investissement responsable. Il est diplômé de l'école Polytechnique, de Telecom ParisTech et est titulaire d'un MBA de la Harvard Business School.

DUREE DU MANDAT

Première nomination : le 10 juin 2015

Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

<p>Mandats et fonctions au sein du Groupe</p> <p><u>En cours :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Amplitude Surgical (Administrateur, membre du Comité d'Audit, membre du Comité des Nominations et membre du Comité des Rémunérations) 	<p>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</p> <p><u>En cours :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Apax Partners MidMarket SAS (Administrateur) – Financière MidMaket SAS (Administrateur) – INSEEC Association (Membre du Conseil de surveillance) – Insignis SAS (Président du Conseil d'administration et Administrateur) – Insignis Management SAS (Président)
---	---

A l'étranger

- N/A

Au cours des cinq derniers exercices :

En France

- OrthoFin I SAS (Administrateur)
- OrthoFin II SAS (Administrateur)

A l'étranger

- N/A

- Société Civile Haydée (Associé Gérant)
- SCI La Princesse (Associé Gérant)
- SCI La Caravelle (Associé Gérant)

A l'étranger

- Hephaestus III B.V.(Non-Executive Director et Chairman of the Board)
- Hephaestus IV Cooperatief UA (Managing Director)
- European Education Centre Ltd. (Director)
- Ygeia Equity AB (Director of the Board)
- Ygeia TopHolding AB (Director of the Board)
- Unilabs Holding AB (Director of the Board)
- Mobsat Gérance Sàrl (Manager)
- International University of Monaco SAM (Administrateur)
- Chrysaor S.à.r.l (Class A Manager)
- Dantes (Président du Conseil d'administration et Administrateur)
- Toruk AS (Chairman of the Board et Sole Board Member)
- Makto Sarl (Manager)
- Ikran Sarl (Class A Manager)
- Ikran 2 SA (Class A Director)

Au cours des cinq derniers exercices :

En France

- Centre d'Etudes Européen pour l'Enseignement Supérieur SAS (Président)
- Insignis SAS (Président)

A l'étranger

- Capio Holding AB (Director of the Board)
- Capio AB (Director of the Board)
- Captolia Gérance SàRL (représentant de Captor)
- Captor SA (President of the Board of Directors et Administeur)
- Hephaestus B.V (Managing Director)
- Hephaestus II Ltd (Director)
- Hephaestus III B.V (Managing Director)
- IEE Holding 1 SA (Chairman of the Board and Member of the Remuneration committee)
- Mobsat Group Holding Sarl (Représentant d'Apax Partners SA, Class A Manager)
- Mobsat Holding Norway AS (Board Member)
- Mobsat Holding US Corp (Member of the Board of Directors)

– Vizada AS (Member of the Board of Directors)

M. Daniel CAILLE (65 ans)	ADRESSE PROFESSIONNELLE : 61, Avenue Victor Hugo, 75116 Paris	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS : -
-------------------------------------	---	-------------------------------------

EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Administrateur, membre du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit, membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations

Daniel Caille a été successivement directeur-général adjoint de Vivendi Universal, directeur général de La Poste, président fondateur de la Générale de Santé et, à ce jour, il est administrateur indépendant, membre des comités ad hoc et consultant pour le compte de sociétés françaises et étrangères dans le domaine de l'Environnement, de la Santé, des Prestations de Soins à Domicile, des chèques emploi services, des services à domicile et des maisons de retraite. Il est par ailleurs, en France, notamment président de Vivalto depuis 2006, président de Vivalto Santé SAS depuis décembre 2009, président de Vivalto Santé Holding et président directeur général de Vivalto Santé SA depuis novembre 2015, président de Vivalto Vie SAS depuis décembre 2014 et président de Vivalrec depuis 2013.

DUREE DU MANDAT

Première nomination : le 10 juin 2015

Mandat en cours : quatre années à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Mandats et fonctions au sein du Groupe

En cours :

En France

- Amplitude Surgical (Administrateur, membre du Comité d'Audit, membre du Comité des Nominations et membre du Comité des Rémunérations)

Mandats et fonctions en dehors du Groupe

En cours:

En France

- 5 Santé (membre du conseil de surveillance)
- Centre Hospitalier Privé St Grégoire (Président du Conseil d'administration et Administrateur)
- Chp Sainte Marie (Administrateur)
- Clinique de l'Europe (Président)
- Clinique Pasteur Lanroze (Administrateur)
- Clinique Sourdille (Président)
- Domco 2 (vice président du conseil de surveillance et membre du conseil de surveillance)
- Domiserve Holding (Président et membre du comité stratégique)
- Essart Grand Couronne (Président)
- Europe Santé Gestion (Administrateur)
- FIDES (Président)
- Flex Industrie (Président)
- Foncière Vivalto Santé (Président Directeur Général et Administrateur)

- GIE Robotique Medical Vivalto Santé (Administrateur)
- GIE Vivalto Santé Services Partagés (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Institut Vivalto Santé pour la Recherche Clinique, l'Innovation et la Formation Médicale (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Keraudren Grand Large (Administrateur)
- La Clé Immobilière (Gérant)
- Laurad Management (Gérant)
- New Sourdille (Président, Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Pasteur Participations (Administrateur)
- PMG Holding (Membre du comité stratégique)
- Sarl Château de Beaumel (Gérant)
- SCI Château Beaumel (Gérant)
- SCI Clotibeo (Gérant Associé)
- SCI du Domaine de Saint Pry (Gérant)
- SCI Du Fief (Gérant)
- SCI Du Petit Essart (Gérant)
- SCI du Val d'Or (Gérant associé)
- SCI Juliette Drouet (Gérant associé)
- SCI Laugier (Gérant)
- SCI Les Feuillantines (Gérant)
- SCI Mabrisa (Gérant associé)
- SCI Provenza (Gérant)
- SCI Résidence Bellevue (Gérant)
- SCI Villa Lerins (Gérant associé)
- Services Immobiliers Participations (Président)
- SIS Holding (Président)
- UFFI Participations SAS (Président)
- Urbania Adyal Development (Président) ;
- Vivalrec (Président et Président du comité de suivi)
- Vivalto (Président)
- Vivalto Dom (Président)
- Vivalto Partenaires (Président)
- Vivalto Santé Holding (Président et membre du comité stratégique)
- Vivalto Santé International (Président)
- Vivalto Santé Investissement (Président)

A l'étranger

- N/A

Au cours des cinq derniers exercices :

En France

- N/A

- Vivalto Santé SA (Président directeur général et administrateur)
- Vivalto VIE (Président et membre du conseil de surveillance)
- Zur Ile de France Sud Est (Président)
- Zur Sud Est (Président)

A l'étranger

- DS Care SA (Président du Conseil d'administration, administrateur et administrateur délégué)
- Laurad Groupe Holding SARL (Gérant)
- Sinequanon Health Care SA (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Sinequanon Invest SARL (Gérant)
- Sinequanon Partners SA (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Vivalto Ambiente SGPS SA (administrateur)
- Vivalto BEL (Président du Conseil d'administration, administrateur et administrateur délégué)
- Vivalto Home (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Vivalto Home Partners (Administrateur)
- Vivalto International SARL (Gérant)

Au cours des cinq derniers exercices :

En France

- Amor Vision (Président)
- Centre Hospitalier Privé de l'Europe (Administrateur)
- Clinique Générale (Président)
- Clinique Pasteur Lanroze (Administrateur)
- Cliniques Privées Associées (Président Directeur Général et administrateur)
- Domiserve (Administrateur)
- Domiserve+ (Administrateur)
- Europe Santé Gestion (Président Directeur Général)
- Financial Asset Management Entreprise « FAME » (Président)
- GIE Vivalto Saint Management (Président du Conseil d'administration)
- GIE Vivalto Santé Management (Président du Conseil d'administration et administrateur)
- Immobilière Laffitte (Président)
- Khéops (Gérant)
- La Breteche (Président Directeur Général, Gérant et administrateur)

- La Clé de Sol (Gérant)
- La Picardie (Gérant)
- La Réverie (Gérant)
- La Roseraie (Gérant)
- Laurad Management – Zur Centre Ouest (Président)
- Laurad Management – Zur Grand Lyon (Président)
- Laurad Management – Zur Ile de France Nord Ouest (Président)
- Laurad Management – Zur Lyon Rhone (Président)
- Laurad Management – Zur Montagne (Président)
- Laurad Management – Zur Nord (Président)
- Laurad Management – Zur Sud Ouest (Président)
- Les Feuillants (Gérant)
- Les Hyades (Gérant)
- Les Jardins de Montplaisir (Gérant)
- Maison de retraite des Tamisiers (Gérant)
- Polyclinique de Kerio (Gérant)
- Polyclinique de la Baie (Administrateur)
- Polyclinique du Pays de Rance (Administrateur)
- Polyclinique Lyon-Nord (Administrateur)
- Résidence Bellevue (gérant)
- Résidence Le Bocage SARL (Gérant)
- Rillieux Santé (président et administrateur)
- SCI Cigogne (Gérant associé)
- SCI Clorbeau (Gérant associé)
- SCI de la Baie du Mont St Michel (Gérant associé)
- SCI Polyclinique de la Baie (administrateur)
- SCI Polyclinique de la Baie (Gérant associé)
- St Vincent Participations (Gérant)
- Uffi SAS (Président)
- Vivalto Santé Groupe (Président et membre du conseil de surveillance)
- Vivalto Santé Ile de France (Président)
- Vivalto Santé SAS (Président et président du conseil d'administration)
- Vivalto Sport (Président)
- Immobilière Laffitte (Président)
- Zur Centre Est (Président)

<p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A 	<p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DC Lux SARL (Gérant) - DS Care Italia (Administrateur) - Laurad Management Participation SARL (Gérant) - Olympe Management SA (Président du Conseil d'administration et administrateur) - Participations Services Investissements Immobiliers (PS2I) (Président) - Sinequanon Capital Partner Belgium (Administrateur et administrateur délégué) - Sinequanon General Partner Luxembourg SA (Administrateur) - Sinequanon Real Estate Services General Partner SA (Président du Conseil d'administration et administrateur) - Sinequanon Real Estate Services SCA (Commissaire) - UFFI Real Estate Asset Management (Administrateur) - Vivalto Home (Président du Conseil d'administration et administrateur)
--	--

Par un courrier adressé à la Société en date du 10 octobre 2016, la société Apax Partners MidMarket a décidé de procéder au changement de son représentant permanent au sein du Conseil d'administration de la Société. Monsieur Vincent Colomb est ainsi remplacé dans ses fonctions de représentant permanent par Madame Annick Bitoun.

Cette nomination permet à la Société de compter 25% de femmes administrateurs au sein de son conseil d'administration.

Les informations concernant Madame Annick Bitoun sont résumées dans le tableau ci-dessous :

APAX Partners MidMarket	ADRESSE PROFESSIONNELLE :	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS : -
Représenté par Mme. Annick BITOUN (46 ans)	1, rue Paul Cézanne, Paris (75008)	
EXPÉRIENCE ET EXPERTISE		
<p>Administrateur, membre du Conseil d'administration, membre du Comité d'audit, membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations</p> <p>Annick Bitoun a rejoint Apax Partners en septembre 2014 en tant que Debt Manager. Elle a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais puis, post-fusion, au Crédit Agricole CIB en tant que Director au sein du département Leverage Finance France. Plus récemment, Annick exerçait à l'étude des Administrateurs Judiciaires Valliot-Le Guernevé-Abitbol où elle gérait la restructuration d'entreprises en difficultés, cotées ou non, à travers des procédures amiables de mandat ad hoc et/ou de conciliation.</p> <p>Annick est diplômée de Dauphine.</p>		
LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AU COURS DES CINQ		

DERNIERS EXERCICES SOCIAUX	
<p>Mandats et fonctions au sein du Groupe</p> <p><u>En cours :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A <p><u>Au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A 	<p>Mandats et fonctions en dehors du Groupe</p> <p><u>En cours:</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A <p><u>Au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p><i>En France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A <p><i>A l'étranger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - N/A

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société.

Nationalité des membres du Conseil d'administration

Par ailleurs, aucun administrateur n'est actuellement de nationalité étrangère.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Lors de son introduction en bourse au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de trois femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants.

La Société n'a pas encore été en mesure d'identifier trois profils répondant à ses attentes. La Société entend nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.

Départ, nomination et renouvellement des membres du Conseil d'administration

A compter de la transformation de la Société en société anonyme le 10 juin 2015, il n'y a eu aucun départ, nomination ou renouvellement des membres du Conseil d'administration.

La société Apax Partners MidMarket a décidé de procéder au changement de son représentant permanent au sein de la Société. Monsieur Vincent Colomb sera ainsi remplacé dans ses fonctions d'administrateur par Madame Anick Bitoun.

Cumul des mandats

En matière de cumul des mandats, la Société entend se soumettre aux recommandations formulées par le Code AFEP-MEDEF.

Membres indépendants

Conformément aux principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise exposés dans son règlement intérieur, le Conseil d'administration et chacun des comités comprennent des membres indépendants élus ou cooptés en tant que tels.

Lors de son introduction en bourse au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de trois femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants. A ce jour, un membre du Conseil d'administration de la Société est indépendant.

La Société n'a pas encore été en mesure d'identifier trois nouveaux administrateurs indépendants. La Société entend nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.

1.2. Déclaration relative aux membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de la Société identifiés ci-dessus.

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la Société identifiés ci-dessus :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ; ni
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.3. Direction générale

Olivier Jallabert est le Président-Directeur Général de la Société.

La volonté d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Olivier Jallabert en qualité de Président-Directeur Général compte tenu de sa forte contribution et de ses résultats à la tête du Groupe, reflète, d'une part, une volonté de simplification du processus décisionnel et, d'autre part, une cohésion des pouvoirs de direction et d'administration, facilitant la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

A ce jour et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des administrateurs de la Société et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts de la Société ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration décrits ci-dessous.

Les statuts ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration décrits dans le document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016 sont ceux de la Société à la date du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Le règlement intérieur décrit dans le document de référence est celui de la Société à la date du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

1.4.1. Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Dans le cadre de sa mission et de façon non exhaustive, le Conseil d'administration dispose des compétences suivantes :

- Adoption du budget annuel et plan stratégique ;
- Nomination, révocation des dirigeants clés et fixation de la politique de rémunération ;
- Adoption de changements significatifs des méthodes comptables ;
- Distributions (notamment de dividendes ou réserves) aux actionnaires ;
- Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ;
- Attribution d'options de souscription ou d'acquisition d'actions, attribution gratuite d'actions ou autres plans en faveur des employés de la Société ou de ses filiales ;
- Programmes de rachat d'actions ;
- Acquisition et cession de branches d'activité, de participation, d'actifs et réalisation de toute dépense d'investissement, pour une valeur à un seuil fixé par le Conseil d'administration ;
- Création de branche d'activité ou filiale, réalisation d'investissement ou acquisition de participation dans un pays dans lequel la Société n'a pas d'activité ;
- Endettement ou reprise de passifs pour un montant supérieur à un seuil fixé par le Conseil d'administration ;
- Fusion, scission ou apport d'actifs ;
- Toute opération entraînant un changement significatif du champ d'activité de la Société et de ses filiales ; et
- Toute transaction ou compromis, pour un montant supérieur à un seuil fixé par le Conseil d'administration, relatif à tout litige.

1.4.2. Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil est convoqué par son Président ou l'un de ses membres par tout moyen, même verbalement. L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les membres du Conseil d'administration peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Un projet de calendrier de Conseils d'administration est arrêté plusieurs mois à l'avance, facilitant ainsi la participation effective des administrateurs aux séances.

Les réunions du Conseil d'administration donnent lieu à la tenue d'un registre de présence et à la rédaction d'un procès-verbal, dans les conditions légales et réglementaires.

1.4.3. Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur :

- L'approbation d'un contrat de crédit-bail concernant l'acquisition d'un terrain et la construction d'un nouveau bâtiment logistique
- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2015
- Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle
- Examen et arrêté de la proposition d'affectation de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015
- Examen et approbation du rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- Examen et approbation du rapport du président ;
- Examen et approbation de la liste des conventions réglementées ;
- Examen des travaux des comités du Conseil d'administration ;
- Montant des jetons de présence ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 décembre 2015 ;
- Mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Communication financière ; et
- Travaux d'autoévaluation du Conseil d'administration.

Le taux de présence aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés était le suivant :

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité des nominations	
	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence
Olivier Jallabert	5	100 %	2	100 %	0	-	0	-
Apax Partners MidMarket	5	100 %	2	100 %	0	-	0	-

Bertrand Pivin	5	100 %	2	100 %	0	-	0	-
Daniel Caille	5	100 %	2	100 %	0	-	0	-
Taux moyen	100 %		100 %		-		-	

1.4.4. Information sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la société ou ses filiales et l'un des membres du Conseil d'administration.

1.5. Les comités spécialisés du Conseil d'administration

A ce jour, la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme, dotée d'un Conseil d'administration ; elle a également constitué un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et un Comité des nominations.

Les règlements intérieurs de ces Comités, dont les principales dispositions sont présentées ci-après, ont été adoptés suite à la fixation du Prix d'Introduction en Bourse sur le marché d'Euronext à Paris.

1.5.1. Comité d'audit

Composition (article 2 du règlement intérieur du Comité d'audit)

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont un est désigné parmi les membres indépendants du Conseil d'administration. La composition du Comité d'audit peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et en tout état de cause, est obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration (article 2 du règlement intérieur du Comité d'audit)..

En particulier, conformément aux dispositions légales applicables, les membres du Comité doivent disposer de compétences particulières en matière financière et/ou comptable.

Tous les membres du Comité d'audit doivent bénéficier lors de leur nomination d'une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

La durée du mandat des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité d'audit est désigné, après avoir fait l'objet d'un examen particulier, par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations parmi les membres indépendants. Le Comité d'audit ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

Attributions (article 1 du règlement intérieur du Comité d'audit)

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le Comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable ;
- suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes de la Société ; et
- suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Fonctionnement (article 3 du règlement intérieur du Comité d'audit)

Le Comité d'audit peut valablement délibérer soit en réunion, soit par téléphone ou visioconférence, dans les mêmes conditions que le Conseil, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux.

Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité d'audit prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels et, le cas échéant, trimestriels.

Les réunions se tiennent avant la réunion du Conseil d'administration et, dans la mesure du possible, au moins deux jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du Comité d'audit porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le Comité d'audit s'est réuni à 2 reprises.

1.5.2. Comité des rémunérations

Composition (article 2 du règlement intérieur du Comité des rémunérations)

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres dont un membre est un membre indépendant du Conseil d'administration. Il est désigné par ce dernier parmi ses membres et en considération notamment de son indépendance et de ses compétences en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des rémunérations s'efforcera de comprendre un nombre d'administrateurs indépendants conforme aux recommandations formulées par le code AFEP-MEDEF. Le Comité des rémunérations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social.

La composition du Comité peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et est, en tout état de cause, obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité des rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des rémunérations est désigné parmi les membres indépendants par le Conseil d'administration.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

Attributions (article 1 du règlement intérieur du Comité des rémunérations)

Le Comité des rémunérations est un Comité spécialisé du Conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ou cadres dirigeants du Groupe, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- examen et proposition au Conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- examen et proposition au Conseil d'administration concernant la méthode de répartition des jetons de présence ; et
- missions exceptionnelles concernant toutes les rémunérations exceptionnelles afférentes à des missions exceptionnelles qui seraient confiées, le cas échéant, par le Conseil d'administration à certains de ces membres.

Fonctionnement (article 3 du règlement intérieur du Comité des rémunérations)

Le Comité des rémunérations peut valablement délibérer soit en réunion, soit par téléphone ou visioconférence, dans les mêmes conditions que le Conseil, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité des rémunérations prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. Il fait ses recommandations en indiquant au Conseil d'administration le nombre d'opinions favorables recueillies.

Le Comité des rémunérations se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la situation des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale ou sur la répartition des jetons de présence.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le Comité des rémunérations ne s'est pas réuni.

1.5.3. Comité des nominations

Composition (article 2 du règlement intérieur du Comité des nominations)

Le Comité des nominations est composé de trois membres au moins dont un membre est un membre indépendant du Conseil d'administration. Ils sont désignés par ce dernier parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance et de leur compétence en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des nominations s'efforcera de comprendre un nombre d'administrateurs indépendants conforme aux recommandations formulées par le code AFEP-MEDEF. Le Comité des nominations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social.

La composition du Comité peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et est, en tout état de cause, obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité des nominations coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des nominations est désigné parmi les membres indépendants par le Conseil d'administration.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

Attributions (article 1 du règlement intérieur du Comité des nominations)

Le Comité des nominations est un Comité spécialisé du Conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la composition des instances dirigeantes de la Société et de son Groupe.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- Propositions de nomination des membres du Conseil d'administration, de la Direction Générale et des Comités du Conseil ; et
- Evaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil d'administration.

Fonctionnement (article 3 du règlement intérieur du Comité des nominations)

Le Comité des nominations peut valablement délibérer soit en réunion, soit par téléphone ou visioconférence, dans les mêmes conditions que le Conseil, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité des nominations prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité des nominations se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la situation des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le Comité des nominations ne s'est pas réuni.

1.6. Déclarations relatives au gouvernement d'entreprise

La Société se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), (le « **Code AFEP-MEDEF** »), en particulier dans le cadre de l'élaboration du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société entend notamment assurer la présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration, doter celui-ci de Comités spécialisés chargés de lui faire des recommandations dans le domaine de la stratégie du contrôle des comptes et des rémunérations des dirigeants, et subordonner à

l'approbation préalable du Conseil d'administration la réalisation d'un certain nombre de décisions susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'activité de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe, son patrimoine ou ses résultats.

Le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère est consultable sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.medef.com>. La Société tient à la disposition permanente des membres de ses organes sociaux des copies de ce code.

Pour les aspects de son gouvernement d'entreprise connus à ce jour, la Société se conforme à la plupart des recommandations du Code AFEP-MEDEF, dans la mesure où les principes édictés sont compatibles avec l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les recommandations AFEP-MEDEF auxquelles le Groupe ne se conforme pas à ce jour.

Recommandations AFEP-MEDEF	Position de la Société et explications
Composition du Conseil d'administration	
<p>En matière de représentation des hommes et des femmes, l'objectif est que chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de trois ans et d'au moins 40 % de femmes dans un délai de six ans, à compter de l'admission des actions de la société aux négociations sur un marché réglementé</p>	<p>Lors de son introduction en bourse intervenue lors de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants.</p> <p>A ce jour, la Société n'a pas encore été en mesure d'identifier de candidats répondant aux critères de la Société.</p> <p>Néanmoins, la société Apax Partners MidMarket a décidé de procéder au changement de son représentant permanent siégeant au sein du Conseil d'administration de la Société. Monsieur Vincent Colomb a ainsi été remplacé dans ses fonctions d'administrateur par Madame Annick Bitoun. Cette nomination permet à la Société de compter 25% de femmes administrateurs au sein de son conseil d'administration.</p> <p>La Société entend néanmoins nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.</p>
Administrateurs indépendants	

<p>La part des administrateurs indépendants doit être de la moitié des membres du conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. Dans les sociétés contrôlées (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.</p>	<p>Lors de son introduction en bourse intervenue lors de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants.</p> <p>A ce jour, la Société n'a pas encore été en mesure d'identifier trois nouveaux administrateurs indépendants. La Société entend néanmoins se conformer aux recommandations du Code AFEP-Medef et nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.</p> <p>A ce jour, un membre du Conseil d'administration de la Société est indépendant.</p>
<p>Comité du conseil</p>	
<p><u>Comité d'audit</u></p> <p>La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit (hors les administrateurs représentant les actionnaires salariés ainsi que les administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas comptabilisés), doit être au moins de deux tiers et le comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social.</p>	<p>Lors de son introduction en bourse intervenue lors de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants. La Société entendait ainsi faire évoluer la composition du comité d'audit afin que celui-ci comprenne au moins deux tiers de membres indépendants.</p> <p>A ce jour, la Société n'a pas encore été en mesure d'identifier trois nouveaux administrateurs indépendants. La Société entend nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.</p> <p>A ce jour, un membre du Comité d'audit de la Société est indépendant.</p>

<p><u>Comité des nominations</u></p> <p>Le comité des nominations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant.</p>	<p>Lors de son introduction en bourse intervenue lors de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants. La Société entendait ainsi faire évoluer la composition du comité des nominations afin que celui-ci comprenne au moins une moitié de membres indépendants.</p> <p>A ce jour, la Société n'a pas encore été en mesure d'identifier trois nouveaux administrateurs indépendants. La Société entend nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.</p> <p>A ce jour, un membre du Comité des nominations de la Société est indépendant.</p>
<p><u>Comité des rémunérations</u></p> <p>Le comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant.</p>	<p>Lors de son introduction en bourse intervenue lors de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société s'était engagée à soumettre à ces actionnaires, au plus tard lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, la nomination de 3 femmes qui soient par ailleurs administrateurs indépendants. La Société entendait ainsi faire évoluer la composition du comité des rémunérations afin que celui-ci comprenne au moins une moitié de membres indépendants.</p> <p>A ce jour, la Société n'a pas encore été en mesure d'identifier trois nouveaux administrateurs indépendants. La Société entend nommer dès que possible au moins trois nouveaux administrateurs indépendants qui soient des femmes.</p> <p>A ce jour, un membre du Comité des rémunérations de la Société est indépendant.</p>
<p>Détention d'action de la Société par les membres du Conseil d'administration</p>	

<p>Les statuts ou le règlement intérieur fixent un nombre minimum d'actions de la société concernée que doit détenir personnellement chaque administrateur, et qui doit figurer dans le rapport annuel et/ou dans la brochure ou l'avis de convocation adressé aux actionnaires.</p>	<p>Dans la mesure où le conseil d'administration ne comprend pas encore tous ses membres, à ce jour, le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société n'exige des administrateurs qu'ils ne détiennent qu'un minimum d'une seule action de la Société, qu'ils devront conserver au nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions.</p> <p>Le règlement intérieur de la Société sera, le cas échéant, revu afin de prévoir l'obligation de détenir un nombre significatif d'actions lorsque le conseil d'administration comprendra l'ensemble de ses membres.</p>
<p>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et attribution d'options d'actions et d'actions de performance</p>	
<p><u>Actions de performance</u></p> <p>Si l'attribution d'options d'actions et d'actions de performance ne bénéficie pas à l'ensemble des salariés, il est nécessaire de prévoir un autre dispositif d'association de ceux-ci aux performances de l'entreprise (intéressement, accord de participation dérogatoire, attribution gratuite d'actions...).</p> <p>Veiller à ce que les options d'actions et les actions de performance valorisées aux normes IFRS ne représentent pas un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</p> <p>Eviter une trop forte concentration de l'attribution sur les dirigeants mandataires sociaux</p>	<p>Des accords d'intéressement pour les salariés ont été mis en place au sein d'Amplitude Surgical et de ses filiales, à compter du 1^{er} juillet 2016.</p> <p>Le Conseil d'administration de la Société a pris l'engagement lors de l'introduction en bourse de la Société de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice du président directeur général, néanmoins des accords d'intéressement et de participations ont été mis en place au sein du groupe au bénéfice des salariés.</p>

2. Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants et aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance au cours des exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2016

La politique de la Société en matière de rémunération consiste à appliquer une rémunération fixe annuelle, dont le montant est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités) et de critères liés au secteur d'activité.

En outre, les salariés peuvent recevoir une rémunération variable dont l'objectif est de mettre en corrélation leur rémunération et les résultats de l'activité du Groupe. La rémunération variable est calculée en fonction de la réalisation ou non de critères individuels ou de critères liés au Groupe. Les critères individuels sont des critères qualitatifs déterminés en fonction de la personne considérée, des fonctions exercées au sein du Groupe et des missions qui lui sont confiées. Les critères liés au Groupe sont des critères quantitatifs déterminés en fonction des résultats du Groupe et des agrégats utilisés dans le cadre de l'analyse de sa situation financière.

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations. Cette rémunération comprend une part fixe et une part variable. Elle est revue périodiquement avec les rémunérations et la performance des cadres dirigeants du Groupe.

Le Président-Directeur Général peut également recevoir des primes dont l'attribution et le montant dépendent des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions ou de la réalisation de missions ou travaux exceptionnels.

Le Président Directeur général peut recevoir des jetons de présence au titre des mandats exercés au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général peut également bénéficier d'avantages en nature, résultant des fonctions exercées au sein du Groupe.

Olivier Jallabert a été nommé Président-Directeur Général le 10 juin 2015 dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

Enfin, afin de les associer et de les impliquer dans le développement du Groupe et à ses résultats, la Société peut attribuer gratuitement à ses dirigeants et à ses salariés des actions.

La société OLISA, société à responsabilité détenue à 100% par Olivier Jallabert et sa famille et dont Olivier Jallabert est le gérant, était Président de la Société jusqu'au 10 juin 2015 lorsque celle-ci était sous la forme d'une société par actions simplifiée. A compter du 10 juin et de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, Olivier Jallabert a été désigné Président-Directeur Général. Les paragraphes qui suivent présentent en conséquence les rémunérations versées à Olivier Jallabert et à la société Olisa pour les exercices clos le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016. Les rémunérations versées à Olivier Jallabert et à OLISA au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 ont été calculées au prorata temporis, en fonction du temps passé en qualité de Président et de Président-Directeur Général

2.1. Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux dirigeants

Les éléments de rémunération d'Olivier Jallabert en qualité de Président-Directeur Général de la Société ont été fixés par le Conseil d'administration le 10 juin 2015.

Ces éléments sont :

- Une part fixe : une rémunération annuelle brute fixe de 275 000 euros ;
- Une part variable : une rémunération variable de 100 000 euros brut soumise à des conditions de performance (critères quantitatifs fondés sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA du Groupe ainsi que des critères qualitatifs).

Objectifs quantitatifs : les objectifs quantitatifs conditionnent l'acquisition de 80% du montant de la rémunération variable et sont calculés comme suit :

Critère	Target au moins égal à 110 %	Target égal à 90%	Target compris entre 110 % et 90 %
Montant du bonus basé sur les ventes	52 000 euros	28 000 euros	Montant déterminé par interpolation linéaire entre les deux bornes du Target (110 % / 90 %)
Montant du bonus	52 000 euros	28 000 euros	Montant déterminé par

Critère	Target au moins égal à 110 %	Target égal à 90%	Target compris entre 110 % et 90 %
basé sur l'EBITDA			interpolation linéaire entre les deux bornes du Target (110 % / 90 %)

Objectifs qualitatifs : le développement et la commercialisation de nouveaux produits, l'enregistrement des produits sur les territoires clés, le développement de l'implantation géographique du groupe et le développement de l'activité extrémités.

Les objectifs qualitatifs conditionnent l'acquisition de 20% du montant de la rémunération variable.

Si 100% des objectifs qualitatifs sont atteints, la totalité des 20% du montant de la rémunération variable seront acquis.

- un avantage en nature constitué d'une mise à disposition d'un véhicule de fonction ; et
- un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société pour un montant maximal égal à huit fois le plafond de la sécurité social (soit environ 22 625 euros par an).

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été octroyée par l'ensemble des Sociétés du Groupe à aucun autre mandataire social, dirigeant ou aux membres des organes d'administration de la Société au titre des exercices clos les 30 juin 2016, 30 juin 2015 et 30 juin 2014. Il convient de préciser néanmoins que l'ensemble des salariés et cadres d'Amplitude Surgical sont bénéficiaires du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies.

Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(En euros)	Exercice clos le 30 juin 2015	Exercice clos le 30 juin 2016
Olivier Jallabert		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	275 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	20 163
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	0	295 163

Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(En euros)	Exercice clos le 30 juin 2015	Exercice clos le 30 juin 2016
OLISA		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	314 000	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	0	-
TOTAL	314 000	-

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	Exercice clos le 30 juin 2015		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier Jallabert				
Rémunération fixe	4 583	0	275 000	275 000 s
Rémunération variable annuelle	0	0	103 889	20 163
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	540 000 ¹	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	247	247	12 959	12 959
TOTAL	544 830	247	391 848	308 122

¹ Dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, il avait été décidé d'octroyer une prime exceptionnelle à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, du fait de l'introduction en bourse de la Société. Une somme de 540 000 euros avait été ainsi prélevée sur le montant brut de l'augmentation de capital.

Tableau 2 bis – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
OLISA	Exercice clos le 30 juin 2015		Exercice clos le 30 juin 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	314 000	314 000	-	-
Rémunération variable annuelle	0	0	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	-	-
Rémunération exceptionnelle	0	0	-	-
Jetons de présence	0	0	-	
Avantages en nature	0	0	-	
TOTAL	314 000	314 000	0	0

2.2. Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Au titre des exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2016 :

- aucun jeton de présence et aucune rémunération n'ont été perçus par le mandataires sociaux non dirigeants de la Société ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée, à titre gratuit ou onéreux, au dirigeant mandataire social de la Société ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par le dirigeant mandataire social de la Société ;
- aucune action n'a été attribuée gratuitement au dirigeant mandataire social de la Société ;
- aucune action attribuée gratuitement n'est devenue disponible pour le mandataire social de la Société ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et aucune option n'a été levée par ces derniers ;
- Aucune action n'a été gratuitement attribuée aux salariés et mandataires sociaux.

La Société a procédé à une attribution gratuite d'actions en date du 27 juillet 2016 dont les conditions sont décrites au paragraphe 8.2.1.1 du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 16 octobre 2015 a décidé qu'à compter de l'exercice 2015/2016, les administrateurs indépendants recevront des jetons de présence à hauteur d'un montant maximal de 15 000 euros par administrateur indépendant et par an, calculé en fonction de la participation effective des administrateurs indépendants aux réunions du Conseil d'administration.

2.3. Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 10 juin 2015, d'octroyer à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, une indemnité de départ en cas de départ involontaire décidé par le Conseil d'administration de la Société et équivalant à 24 mois de salaire (soit actuellement la somme de 550 000 euros) soumise à des conditions de performance (critères quantitatifs fondés sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA du Groupe).

2.4. Sommes provisionnées par le groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants

La Société n'a provisionné aucune somme spécifique au titre de versement de pensions, de retraites ou autres avantages similaires au profit des dirigeants sociaux, y compris Olivier Jallabert.

2.5. Prêts et garanties accordées aux dirigeants

N/A

2.6. Consultation sur la rémunération individuelle des mandataires sociaux

Conformément au paragraphe 24.3 du Code AFEP-MEDEF, les tableaux ci-dessous présentent la rémunération de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 30 juin 2016 soumise à la consultation des actionnaires lors de l'assemblée générale :

Olivier Jallabert (Président-Directeur Général)		
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016	Montant ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe annuelle	275 000 euros	Olivier Jallabert a été nommé Président-Directeur Général d'Amplitude Surgical le 10 juin 2015. Le Conseil d'administration du 10 juin 2015 a fixé la rémunération annuelle brute fixe à un montant de 275 000 euros.
Rémunération variable annuelle	124 000 euros	Voir paragraphe Error! Reference source not found. du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.
Rémunération variable différée	Non applicable	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable	Non applicable
Options de souscription ou d'achat d'actions	Non applicable	Non applicable
Attribution gratuite d'actions	Non applicable	Non applicable
Autre élément de rémunération à long terme	Non applicable	Non applicable

Olivier Jallabert (Président-Directeur Général)		
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016	Montant ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Jetons de présence	Aucun versement	Aucun versement
Valorisation des avantages de toute nature	15 000 euros	Voir paragraphe Error! Reference source not found. du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.
Indemnité de départ	Aucun versement	Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 10 juin 2015, d'octroyer à Olivier Jallabert, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, une indemnité de départ en cas de départ involontaire décidé par le Conseil d'administration de la Société et équivalant à 24 mois de salaire (soit actuellement la somme de 550 000 euros) soumise à des conditions de performance (critères quantitatifs fondés sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA du Groupe). Voir paragraphe Error! Reference source not found. du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.
Indemnité de non-concurrence	Non applicable	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Olivier Jallabert bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies pour un montant maximal égal à huit fois le plafond de la sécurité social (soit environ 22 625 euros par an). Voir paragraphe Error! Reference source not found. du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

3. Contrôle interne

Le Groupe considère le contrôle interne et la gestion des risques comme un ensemble de politiques destinées à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs opérationnels, la fiabilité des informations financières ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Ces fonctions s'appuient sur :

- l'organisation et le fonctionnement des organes de direction de l'entreprise tels qu'ils sont décrits ci-dessus ;
- un système « qualité » avec des activités de contrôle, indicateurs, évaluation des risques;
- des procédures et une organisation relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier. Il a en charge l'analyse, la mise à niveau et l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques en place au sein du Groupe. Rattaché au Président - Directeur Général avec un accès direct au Conseil d'administration, il coordonne son travail avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles sur le périmètre de l'ensemble des activités du Groupe. Avec ses équipes, il coordonne également le déploiement de la Charte Éthique et renforce les actions de prévention contre les risques de fraude.

3.1. Le système « qualité » d'Amplitude Surgical

La Société poursuit ses actions qualité conformément à la législation régissant les dispositifs médicaux pour faire notamment face au défi que représente le renforcement régulier des réglementations applicables à la fabrication et à la commercialisation de ses produits que ce soit en Europe, Au Brésil, en Australie, et aux Etats-Unis.

Le Groupe, à travers l'ensemble de ses filiales, est engagé dans une démarche d'amélioration continue visant à promouvoir la responsabilité de chacun pour :

- préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à ses activités;
- garantir la sûreté de ses implantations et leur impact sur l'environnement, afin de préserver le milieu naturel;
- respecter, partout où il exerce ses activités, les lois et réglementations qualité, sécurité et environnement qui lui sont applicables;
- maintenir avec les parties intéressées des relations fondées sur la transparence et le dialogue.

Chaque Directeur de division (Vice-Président) ou Directeur de filiale a la responsabilité de mettre en place et suivre les programmes qualité, sécurité et environnement dans son domaine d'activité, en veillant à l'information et à la contribution active de tous les collaborateurs.

Le système qualité de la Société garantit :

- la formalisation des activités au sein d'un système documentaire définissant les méthodes et les responsabilités;
- la formation régulière du personnel;
- la traçabilité en amont et en aval de tous les lots produits;
- la réalisation d'audits internes;
- la mise en place d'actions correctives pour remédier aux non conformités détectées et aux besoins d'amélioration des activités. Ce système qualité est régulièrement inspecté par l'ANSM, ainsi que les Agences étrangères des pays dans lesquels nos produits sont commercialisés

3.2. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le contrôle interne relatif au traitement de l'information financière et comptable vise à assurer au sein du Groupe la conformité des informations comptables et financières avec les lois et règlements. Le contrôle interne vise également à assurer l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale.

Les activités de Direction générale, de Direction financière et de contrôle de gestion du Groupe sont centralisées au niveau de la société Amplitude Surgical. Les filiales du Groupe disposent pour certaines de services administratifs et financiers ou d'une gestion comptable externalisée.

Seule la Société a la capacité de prendre des engagements de cautions et garanties ainsi que des instruments de marché ; ils sont revus périodiquement par le Comité d'audit récemment mis en place et sont régulièrement reportés au Conseil d'administration.

La Direction financière du Groupe a mis en place un plan comptable et des procédures applicables par l'ensemble des entités Française du Groupe, et utilise les plans comptables locaux standards dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté.

Ces procédures concernent le contrôle budgétaire et la remontée d'informations.

Les filiales du Groupe se sont par ailleurs engagées à appliquer les principales procédures générales (politique financière Groupe en particulier) à travers des chartes signées entre elles et la maison mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés par les équipes de la maison mère. Une liasse de consolidation retraitée aux normes édictées par le Groupe est établie pour chaque filiale consolidée à partir des données comptables provenant des systèmes d'information locaux.

Enfin, le Groupe organise des audits internes pour valider le niveau de conformité par rapport aux politiques et procédures en vigueur.

3.3. Gestion des risques

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation.

Chaque processus, projet et métier, procède à une analyse régulière de ses risques, permettant la mise en place d'actions de prévention et de réduction du niveau d'exposition.

Les actions mises en place sont suivies dans les plans d'amélioration continue.

La politique sécurité environnement du Groupe s'articule autour de deux axes :

- préserver la santé et la sécurité dans les filiales du groupe ; et
- maîtriser les impacts de notre activité sur l'environnement.

Le responsable Administratif et Financier, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, en coordination avec le Responsable Qualité, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel. Il s'assure également de l'optimisation du coût du risque par la mise en place de polices d'assurance adaptées.

4. Autres éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique

Les autres éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre au public sont décrits dans la section 8.4 du document de référence pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Fait à Valence
Le 5 octobre 2016
Le Président du Conseil d'administration